

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 2 mars 2015, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,

Pascal Lambert,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 27 février 2015;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout de l'item suivant :

- Félicitations/Ferme Desnette inc.

2015-03-71 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Stéphane Hamel, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».
Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2015 :

2015-03-72 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 soit adopté tel que rédigé et déposé.
Adoptée.

TRÉSORERIE :

2015-03-73 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :
QUE la liste des revenus du mois de février 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.
Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2015-03-74 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 63 648,30 \$ (dépôt direct des salaires) et 489 294,57 \$ pour le mois de février 2015 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente;

QUE ce conseil municipal autorise le paiement des comptes à payer de mars 2015, totalisant 4 736,69 \$, tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET AGENTE DE DÉVELOPPEMENT – FÉVRIER 2015 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme et agente de développement, madame Véronique Tétrault, au 28 février 2015.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame France Gendron, au 28 février 2015.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

ADOPTION PREMIER PROJET DE RÉOLUTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 132-2010 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

2015-03-75

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le projet de résolution numéro 02 concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

QUE le présent projet de résolution numéro 02 a pour objet de donner une autorisation en vertu du Règlement numéro 132-2010 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre :

- La réalisation d'un projet impliquant la conversion d'un immeuble institutionnel en immeuble résidentiel à l'intérieur de la zone Ra-14;
- Pour ce projet, que certaines dispositions des Règlements de zonage numéro 045-2003 et de lotissement numéro 046-2003 ne soient pas respectées et qu'elles soient substituées par les critères de la résolution numéro 02;

QUE copie du projet de résolution est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 7 avril 2015, à 19 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

MRC D'ARTHABASKA/DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHEMA D'AMENAGEMENT :

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à permettre l'usage « établissement de restauration intérieure » comme usage complémentaire à une fromagerie située dans la zone C-16 du Règlement de zonage numéro 045-2003 a été déposée à la Ville de Warwick le 16 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement deuxième génération a été adopté par le conseil de la *MRC d'Arthabaska* le 19 octobre 2005;

CONSIDÉRANT QUE la *MRC d'Arthabaska* a déterminé, dans son schéma d'aménagement et en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, les îlots déstructurés de type 2 localisés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la *MRC d'Arthabaska* favorise l'exercice d'activités résidentielles de basse densité, commerciales et de services à l'intérieur des îlots déstructurés de type 2;

CONSIDÉRANT QUE le document complémentaire au schéma d'aménagement de la *MRC d'Arthabaska* identifie la présence d'un îlot déstructuré de type 2 sur le territoire de la Ville de Warwick (îlot 73) à l'intersection de la rue Saint-Louis et de la route 116 Est et qu'il est autorisé et prohibé certains usages dans cet îlot;

CONSIDÉRANT QUE l'usage « établissement de restauration intérieure » est prohibé à l'intérieur de l'îlot déstructuré de type 2, numéro 73 situé à Warwick;

CONSIDÉRANT QUE de permettre l'usage « établissement de restauration intérieure » n'aura pas pour effet de causer une pression supplémentaire sur le milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'îlot 73 inclut les zones C-1, C-16 et C-17 du Règlement de zonage numéro 045-2003 et qu'il est planifié de permettre l'usage « établissement de restauration intérieure » exclusivement dans la zone C-16 afin de circonscrire cet usage à l'intérieur d'un secteur en particulier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick estime que l'usage actuel du bâtiment (fromagerie) crée d'ores et déjà un dynamisme considérable dans ce secteur limitrophe au périmètre urbain et que le restaurant serait complémentaire à l'usage de fromagerie;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au restaurant se ferait par la rue Saint-Louis et non par la route 116 Est et que l'accès au terrain ne sera pas modifié;

2015-03-76

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick demande à la *MRC d'Arthabaska* de modifier le schéma d'aménagement deuxième génération afin de permettre l'activité « établissement de restauration intérieure » à l'intérieur de l'îlot déstructuré de type 2, numéro 73 situé à Warwick.

Adoptée.

DÉCISION/EMBAUCHE DE LA TECHNICIENNE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

2015-03-77

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Nancy Breton de Victoriaville soit embauchée à titre de technicienne en aménagement du territoire au service de l'urbanisme de l'Hôtel de Ville, et ce, à compter du 16 mars 2015;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/EMBAUCHE DE LA TECHNICIENNE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : (SUITE)

QUE durant la période de probation, son salaire sera fixé selon l'échelon 2 du niveau 3 de l'échelle salariale et par la suite, le salaire de Madame Breton passera à l'échelon 3 et ses conditions de travail seront établis conformément à la convention collective de travail des employés municipaux CSN de la Ville de Warwick.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES/SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2015 :

2015-03-78 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance ordinaire prévue lundi le 10 août soit déplacée au lundi 17 août 2015 à compter de 19 h 30;

QUE cette résolution modifie la résolution numéro 2014-11-330 adoptée le 3 novembre 2014;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

OFFICE MUNICIPAL DE VICTORIANVILLE-WARWICK/APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 :

2015-03-79 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick approuve les prévisions budgétaires 2015 de l'*Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick* démontrant des revenus de 217 417 \$, des dépenses de 336 306 \$ et un déficit de 118 889 \$ et représentant une implication financière de la part de la Ville de 11 889 \$.

Adoptée.

DÉCISION/EMBAUCHE DE LA SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE :

2015-03-80 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Édith Boissonneault soit embauchée à titre de secrétaire-réceptionniste sur une base permanente à temps complet au service administratif de l'Hôtel de Ville, et ce, à compter du 2 mars 2015;

QUE son salaire et ses conditions de travail seront établis conformément à la convention collective de travail des employés municipaux CSN de la Ville de Warwick.

Adoptée.

MONSIEUR ROGER GILBERT/MANDAT POUR LA CONCEPTION D'UNE SOIRÉE D'ASSERMENTATION POUR LE SERVICE INCENDIE :

2015-03-81 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

MONSIEUR ROGER GILBERT/MANDAT POUR LA CONCEPTION D'UNE SOIRÉE D'ASSERMENTATION POUR LE SERVICE INCENDIE : (SUITE)

QUE ce conseil mandate monsieur Roger Gilbert, conseiller en sécurité incendie de Montréal pour la conception de la soirée d'assermentation du nouveau directeur et des nouveaux officiers prévue en juin prochain;

QUE ce conseil autorise le paiement des honoraires au montant de 1 200 \$, plus les taxes applicables s'il y a lieu, conformément à l'estimation d'honoraires et de coûts du 28 janvier 2015.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

R.J. LÉVESQUE & FILS INC./NETTOYAGE DU PUIITS DE LA STATION DU LAC :

2015-03-82

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *R.J. Lévesque et fils* de Trois-Rivières pour le nettoyage du puits de la station du Lac et en autorise le paiement au montant de 21 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission S-1501-06 datée du 27 janvier 2015.

Adoptée.

GÉMEL INC./OFFRE DE SERVICES POUR ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROJET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE :

2015-03-83

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte et autorise le paiement de l'offre de services présentée et préparée par monsieur Justin Pagé, président de *Gémel inc.* de Saguenay en date du 17 février 2015, consistant à procurer une assistance technique au projet de traitement de l'eau potable pour la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout au montant maximum de 11 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

LES SERVICES EXP INC./OFFRE DE SERVICES POUR UN DIAGNOSTIC DES PROBLÉMATIQUES DE DÉBORDEMENTS DE LA STATION D'ÉPURATION ET AUTRES OUVRAGES DE SURVERSE :

2015-03-84

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte et autorise le paiement de l'offre de services présentée et préparée par monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur et chargé de projets chez *Les Services exp inc.* en date du 4 février 2015, consistant à analyser la problématique, établir le diagnostic et décrire les travaux requis pour corriger la problématique de débordements au trop-plein à l'entrée des étangs, plus précisément, les services d'ingénierie couverts par la présente offre concernant le trop-plein à la station d'épuration et les ouvrages de surverse, le tout selon la méthode horaire pour tous les services professionnels et une estimation au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE GRAVIER, DE PIERRE ET DE TERRE ET LES TAUX HORAIRES DE MACHINERIE LOURDE :

2015-03-85 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour la location de machinerie lourde pour l'année 2015;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit également autorisée à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de gravier, de pierre et de terre pour l'année 2015.

Adoptée.

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS :

2015-03-86 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien des aménagements paysagers pour l'année 2015.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

AUTORISATION/ACHAT DE BOYAUX FORESTIERS :

2015-03-87 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier à procéder à l'achat de boyaux Perc-Lite Forestier 1" x 100' avec raccord forestier chez *Protection incendie CFS* et en autorise le paiement au montant de 1 268,06 \$, le tout conformément à la soumission numéro 20150223LJ du 23 février 2015.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

CLD VICTORIAVILLE ET SA RÉGION/MANDAT POUR LA PRODUCTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE :

2015-03-88 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate le *CLD Victoriaville et sa région* pour la bonification et la correction des textes, le montage graphique et les modifications au montage graphique de la politique familiale et des aînés et en autorise le paiement au montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu;

QUE ce conseil autorise également le paiement de l'impression des livrets effectué chez *Imprimerie Héon & Nadeau* de Victoriaville, selon l'option retenue par le comité de la politique familiale et des aînés, soit : au montant de 1 532 \$ pour 1 000 copies et de 1 838 \$ pour 2 000 copies plus les taxes applicables.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

ÉCOLE SECONDAIRE MONIQUE-PROULX/DÉFI SANTÉ DU 5 MAI 2015 :

2015-03-89

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'école secondaire Monique-Proulx de Warwick à organiser leur « Défi santé » dans les rues de Warwick le 5 mai 2015;

QUE la Ville autorise également la brigade des incendies à fermer les rues nécessaires au bon déroulement de l'activité et à assurer la sécurité des lieux lors de l'événement.

Adoptée.

MONSIEUR PAUL LAROCQUE, MAIRE ET PRÉFET DE LA MRC THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE/SOLLICITATION D'UN APPUI POUR LE MOIS D'AVRIL « MOIS DE LA JONQUILLE » :

CONSIDÉRANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes;

CONSIDÉRANT QUE la *Société canadienne du cancer* est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays;

CONSIDÉRANT QUE la *Société canadienne du cancer* lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le « Mois de la jonquille », symbole de vie de la *Société canadienne du cancer*, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelques 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du « Mois de la jonquille », c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la *Société canadienne du cancer* pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le « Mois de la jonquille » fait une réelle différence et contribue à aider la *Société canadienne du cancer* à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

2015-03-90

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick décrète le mois d'avril « Mois de la jonquille »;

QUE ce conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la *Société canadienne du cancer*.

Adoptée.

LA TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES PERSONNES ÂÎNÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC/INVITATION À PARTICIPER AUX RENDEZ-VOUS DES GÉNÉRATIONS :

2015-03-91

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la conseillère, madame Noëlla Comtois soit autorisée à participer aux Rendez-vous des générations organisés par la *Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec* le 19 mars prochain à Victoriaville;

CORRESPONDANCE : (SUITE)

LA TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES PERSONNES ÂÎNÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC/INVITATION À PARTICIPER AUX RENDEZ-VOUS DES GÉNÉRATIONS : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais de déplacements.

Adoptée.

LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE/INVITATION AU 3^E RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL :

2015-03-92 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la coordonnatrice des loisirs, madame Josée Talbot soit autorisée à participer au 3^e rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra le 7 mai prochain à Contrecoeur;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 85 \$ plus les taxes, incluant le dîner et le souper ainsi que les frais de déplacements.

Adoptée.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DES BOIS-FRANCS/ANNONCE DANS LE BOTTIN DE L'EXPOSITION DE VICTORIAVILLE :

2015-03-93 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler son annonce dans le bottin de la 157^e Exposition agricole de Victoriaville et en autorise le paiement au montant de 150 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

FORMOBILE, CENTRE DE FORMATION INTÉGRÉE POUR LES INGÉNIEURS ET AUTRES PROFESSIONNELS/INSCRIPTION À LA FORMATION « RESTAURATION DE SITES CONTAMINÉS : EXÉCUTION DU PROJET SELON LES RÈGLES » :

2015-03-94 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel, soit autorisé à participer à la formation « Restauration de sites contaminés : exécution du projet selon les règles » le 11 mars prochain à Drummondville;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 545 \$ plus taxes applicables, incluant le petit-déjeuner et le repas du midi ainsi que les frais de déplacements.

Adoptée.

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/INSCRIPTION À LA CONFÉRENCE WEB « LES ATTESTATIONS DE CONFORMITÉ : CADRE JURIDIQUE ET CONTENU » :

2015-03-95 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à participer à la conférence web « Les attestations de conformité : cadre juridique et contenu » le 20 mars prochain;

CORRESPONDANCE : (SUITE)

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/INSCRIPTION À LA CONFÉRENCE WEB « LES ATTESTATIONS DE CONFORMITÉ : CADRE JURIDIQUE ET CONTENU » : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 138 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ACCEO SOLUTIONS INC./FORMATION WEB SUR LA MODERNISATION DES DOSSIERS D'ÉVALUATION :

2015-03-96

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Jacqueline Vallée soit autorisée à assister à la formation web sur la modernisation des dossiers d'évaluation le 24 mars prochain;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 250 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

VILLE DE VICTORIANVILLE/CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LE CARRÉ 150 :

2015-03-97

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 1 000 \$ à *Diffusion Momentum* dans le cadre de leur campagne de financement pour la construction du Carré 150, le nouvel espace culturel de Victoriaville;

QUE par ce don, la Ville de Warwick verra son nom inscrit sur une plaque commémorative intégrée à même l'un des sièges du nouveau complexe.

Adoptée.

Le maire, monsieur Diego Scalzo déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est chargé de cours au cégep de Victoriaville, il se retire et s'abstient de voter.

VILLE DE VICTORIANVILLE/CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LE CÉGEP DE VICTORIANVILLE :

2015-03-98

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 1 000 \$ à la *Fondation du cégep de Victoriaville* dans le cadre de leur campagne de financement de la communauté collégiale.

Adoptée.

ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC/COTISATION POUR L'ANNÉE 2015 :

2015-03-99

Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick renouvelle la cotisation annuelle du directeur du service de protection contre les incendies, monsieur Mathieu Grenier à l'*Association des chefs en sécurité incendie du Québec* et en autorise le paiement au montant de 237 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2015-03-100 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de février 2015 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2015 CRÉANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX, RÉSIDENTIELS OU MIXTES :

2015-03-101 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 198-2015 créant un programme de revitalisation visant la rénovation d'immeubles commerciaux, résidentiels ou mixtes.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 199-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 :

2015-03-102 Je, soussigné, monsieur Stéphane Hamel, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 097-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Warwick.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adoptée.

Stéphane Hamel

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO 02 CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 132-2010 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

2015-03-103 Je, soussigné, monsieur Charles Martel, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté la résolution numéro 02 concernant le Règlement numéro 132-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution aura pour objet de donner une autorisation en vertu du Règlement numéro 132-2010 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Cette autorisation vise à permettre :

- La réalisation d'un projet impliquant la conversion d'un immeuble institutionnel en immeuble résidentiel à l'intérieur de la zone Ra-14;
- Pour ce projet, que certaines dispositions des Règlements de zonage numéro 045-2003 et de lotissement numéro 046-2003 ne soient pas respectées et qu'elles soient substituées par les critères de la résolution numéro 02.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 02 CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 132-2010 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE : (SUITE)

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adoptée.

Charles Martel

AFFAIRE NOUVELLE :

FÉLICITATIONS/FERME DESNETTE INC. :

CONSIDÉRANT QUE pour l'ensemble des membres de *Holstein Canada*, la reconnaissance de Maîtres-Éleveurs représente l'apogée de la réussite;

CONSIDÉRANT QUE ces « Maîtres-Éleveurs » sont reconnus pour élever des troupeaux avec le meilleur ratio de vaches possédant toutes les qualités : une production élevée et une conformation remarquable, avec de grandes compétences en reproduction, en santé et en longévité;

2015-03-104 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick souhaite féliciter madame Sandra Verville et monsieur Carl Desrochers de la *Ferme Desnette inc.* pour l'obtention du prestigieux titre de Maîtres-Éleveurs, la reconnaissance la plus convoitée de *Holstein Canada*;

QUE force est de constater que votre dévouement et votre passion en matière d'élevage de troupeaux contribuent au rayonnement des producteurs laitiers de notre belle région!

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame Noëlla Comtois invite la population au spectacle « Voix etc. » le 29 mars prochain à l'église de Warwick et félicite madame Jeannine Vaudreuil pour la mention d'honneur, dans la catégorie affaires, obtenue lors du Gala de l'Excellence au féminin du 27 février dernier.

Monsieur Étienne Bergeron remercie les bénévoles et les commanditaires pour leur participation au Bal des Joues Rouges qui s'est déroulé le 22 février dernier.

Monsieur Martin Vaudreuil invite les gens à participer au salon Kinsmen du 13 au 15 mars prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2015-03-105 À vingt heures cinq, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo,
Maire

Lise Lemieux, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière